



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 44411

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si, lorsqu'une collectivité territoriale verse une subvention à une association et qu'au regard de la composition de cette dernière un cas de gestion de fait est caractérisé, la responsabilité de la collectivité, et notamment de son exécutif qui a mandaté la subvention malgré sa connaissance du risque, peut être engagée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44411

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2068

Erratum de la question publiée le : 24 avril 2000, page 2650